Numéro 27
Avril 2017

PAYS DE LA SERRE *Magazine*

Actualité : La ludothèque

ENVIRONNEMENT : L'AMIANTE, LE RETOUR DES POULES
ACCUEILS DE LOISIRS : LE PROGRAMME DES VACANCES

Pays de la Serre

Agnicourt-et-Séchelles ▪ Assis-sur-Serre ▪ Autremencourt ▪ Barenton-Bugny ▪ Barenton-Cel ▪ Barenton-sur-Serre ▪ Bois-les- Pargny ▪ Bosmont-sur-Serre ▪ Chalandry ▪ Chatillon-les-Sons ▪ Chéry-les-pouilly ▪ Cilly ▪ Couvron-et-Aumencourt ▪ Crécy-sur-Serre ▪ Cuirieux ▪ Dercy ▪ Erlon ▪ Froidmont-Cohartille ▪ Grandlup-et-Fay ▪ La Neuville-Bosmont ▪ Marcy ▪ Marle ▪ Mesbrecourt-Richecourt ▪ Monceau-le-Waast ▪ Montigny-le-Franc ▪ Montigny-sous-Marle ▪ Montigny-sur-Crécy ▪ Mortiers ▪ Nouvion-et-Catillon ▪ Nouvion-le-Comte ▪ Pargny-les-Bois ▪ Pierrepont-en-Laonnois ▪ Pouilly-sur-Serre ▪ Remies ▪ Saint-Pierremont ▪ Sons-et-Ronchères ▪ Tavaux-et-Ponséricourt ▪ Thiernu ▪ Toulis-et-Attencourt ▪ Verneuil-sur-Serre ▪ Vesles-et-Caumont ▪ Voyenne

ÉDITO / SOMMAIRE

N°27
Avril 2017

édito

Pierre-jean VERZELEN
Président de la Communauté
de communes du Pays de la Serre

SED UT PERSPICIATIS UNDE OMNIS ISTE NATUS ERROR SIT VOLUPTATEM ACCUSANTIUM DOLOREMQUE LAUDANTIUM, TOTAM REM APERIAM, EAQUE IPSA QUAE AB ILLO INVENTORE VERITATIS ET QUASI ARCHITECTO BEATAE VITAE DICTA SUNT EXPLICABO. NEMO ENIM IPSAM VOLUPTATEM QUIA VOLUPTAS SIT ASPERNATUR AUT ODIT AUT FUGIT, SED QUIA CONSEQUUNTUR MAGNI DOLORES EOS QUI RATIONE VOLUPTATEM SEQUI NESCIUNT. NEQUE PORRO QUISQUAM EST, QUI DOLOREM IPSUM QUIA DOLOR SIT AMET, CONSECTETUR, ADIPISCI VELIT, SED QUIA NON NUMQUAM EIUS MODI TEMPORA INCIDUNT UT LABORE ET DOLORE MAGNAM ALIQUAM QUAERAT VOLUPTATEM. UT ENIM AD MINIMA VENIAM, QUIS NOSTRUM EXERCITATIONEM ULLAM CORPORIS SUSCIPIT LABORIOSAM, NISI UT ALIQUID EX EA COMMODI CONSEQUATUR? QUIS AUTEM VEL EUM IURE REPREHENDERIT QUI IN EA VOLUPTATE VELIT ESSE QUAM NIHIL MOLESTIAE CONSEQUATUR, VEL ILLUM QUI DOLOREM EUM FUGIAT QUO VOLUPTAS NULLA PARIATUR?

Urbanisme

Un point sur le SCoT 03

Actualité

La ludothèque : infos sur le prêt de jeux 05

Accueils de loisirs été 2017 06

20 ans de l'École Intercommunale de Musique 07

Environnement

Assainissement non collectif : opérations d'entretien et de vérification 08

Déchetteries : citoyenneté et règles de vie 10

Amiante à la maison : les bons gestes 12

Les poules sont de retour... et les composteurs aussi 13

Autres

Centenaire de la bataille du Chemin des Dames 14

Questionnaire 15

Agenda 16

Infos pratiques

Communauté de communes du pays de la serre
1 rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre
tél. 03 23 80 77 22 - fax. 03 23 80 03 70
contact@paysdelaserre.fr - www.paysdelaserre.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Un point sur le SCoT

En 2014, les 42 communes du Pays de la Serre ont pris la décision de réaliser ensemble un Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), sur le périmètre de la communauté de communes, assistées par le bureau d'étude E.A.U.

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit sur le long terme les perspectives de développement du territoire. Il fixe des objectifs à atteindre en termes de logements, d'emplois, de déplacements, ou encore de protection des paysages, de l'environnement et de l'agriculture.

Une première étape a consisté à dresser un diagnostic du territoire, afin d'identifier les tendances à l'œuvre, pour mieux appréhender le positionnement stratégique à donner au Pays de la Serre.

Il ressort de cette analyse que si le territoire présente des spécificités (paysage, acteurs économiques…) qui l'ancrent dans un modèle de développement rural propre, il doit également faire face à de nouvelles tendances qui modifient sa structure et son profil (stagnation à la baisse de population, périurbanisation liée au pôle de Laon…)

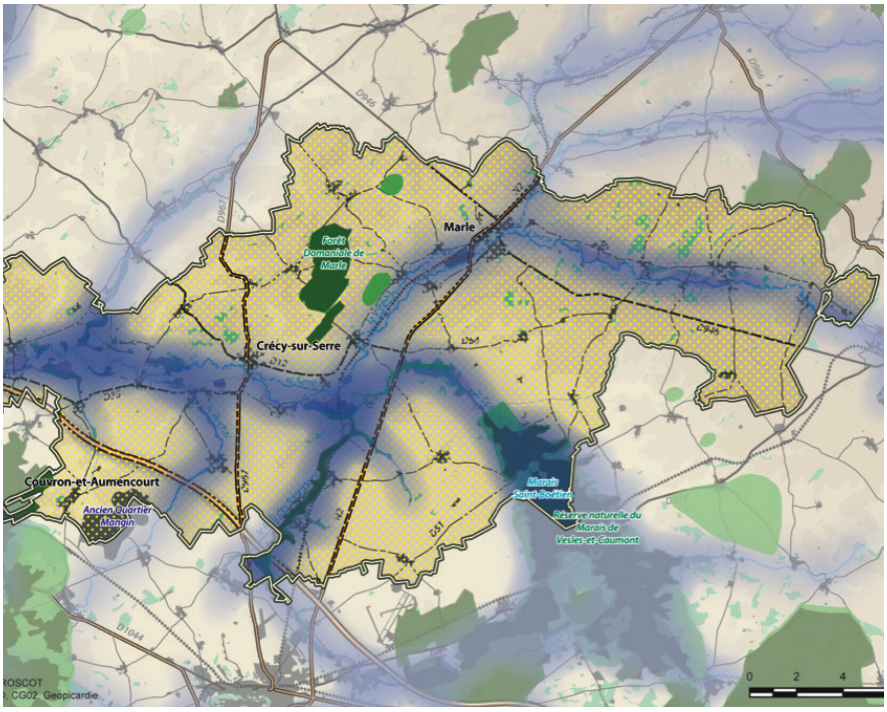

Le positionnement adopté par le Pays de la Serre face à cette situation s'incarne dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui correspond au volet politique du SCoT. Le PADD, débattu en Conseil communautaire le 02 06 2016, décline 3 grands objectifs stratégiques :

- impulser une dynamique de développement démographique nouvelle. L'objectif est d'atteindre 15 500 habitants à l'horizon 2035 ;
- intensifier le développement économique, en valorisant et commercialisant les espaces d'activités existants ainsi qu'en soutenant l'activité dans les bourgs ;
- mettre en place une architecture du territoire au service de son développement, c'est-à-dire renforcer les pôles de Crécy-sur-Serre et Marle tout en permettant aux autres communes de se développer selon leurs caractéristiques propres.

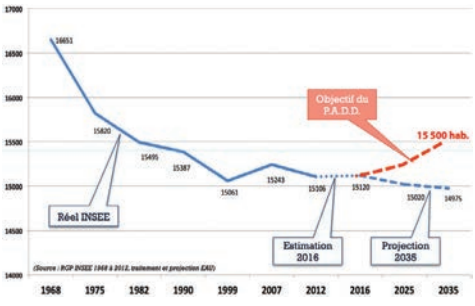

Ce positionnement, qui affirme le caractère rural du Pays de la Serre, vise également à l'inscrire dans un cadre territorial large, qui prend en compte à la fois la nouvelle grande région et les pôles voisins tels que Laon, Reims, Saint-Quentin ou Vervins.

Depuis octobre, la Communauté de communes est entrée dans une troisième et dernière phase de réflexion avant l'arrêt du projet. Il s'agit maintenant de transcrire ces grands objectifs dans un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui est la partie « opposable » du SCOT et représente un cadre pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Cartes Communales.

Plusieurs réunions ont eu lieu, pour préciser les compétences propres du DOO, et les orientations du SCoT en matière d'habitat, d'environnement.

À l'issue de cette étape, la population sera invitée à s'exprimer à nouveau sur le projet de SCoT, à l'occasion de réunions publiques, ou durant la phase d'enquête publique pendant laquelle l'ensemble des pièces constitutives du dossier seront consultables au siège de la Communauté de Communes. Les remarques seront analysées et permettront si besoin est de compléter le SCoT.

En parallèle, la Communauté de communes est aussi engagée dans une réflexion sur la rénovation et l'amélioration de l'Habitat. Cette réflexion fait pourra donner lieu à la mise en place d'outils pour atteindre les objectifs fixés par le SCoT en soutenant les projets de rénovation ou de réhabilitation des particuliers.

Les grandes étapes du calendrier

>> Février 2014 : lancement de la procédure d'élaboration du SCoT.
Mars – Décembre 2014 : diagnostic et état initial de l'environnement
Janvier-juillet 2015 : scénarios et prospective
Août 2015 /juin 2016 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Avril/mai 2016 : réunions publiques à Marle et Crécy-sur-Serre
Juin 2016 : débat du PADD en conseil communautaire
Depuis juillet 2016 : Document d'Orientation et d'Objectifs

À venir

>> Printemps 2017 : Réunions publiques, arrêt du projet puis consultation et enquête publique (3 mois)
Été 2017 : approbation définitive du SCoT.

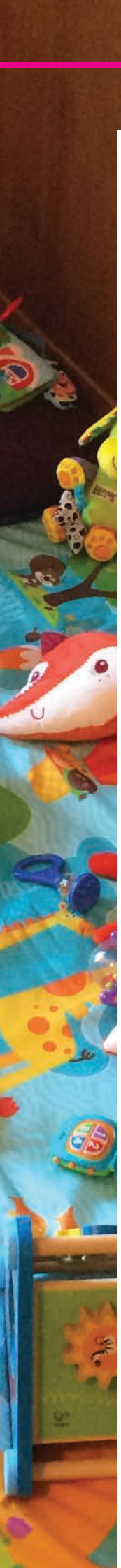

La Ludothèque qu'est ce que c'est ?

La Communauté de communes du Pays de la Serre a développé ses services en matière d'enfance avec la création d'une ludothèque itinérante en octobre 2016. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement social du territoire.

La ludothèque c'est du prêt de jeux

Pour cela, une adhésion par foyer est demandée. Deux types d'adhésion sont possibles :
>> soit pour 6 mois, de date à date, contre 5 euros,
>> soit une adhésion pour 1 an, de date à date contre 10 euros.

Chaque adhérent a la possibilité d'emprunter jusque 3 jeux à chaque fois. Les jeux et jouets proposés vont de la naissance jusque 6 ans et plus. (jeux d'éveil, jeux de constructions, jeux d'imitation, puzzles, domino, loto, memo, jeux moteurs et les premiers jeux de règles et premiers jeux de société).

Un support papier répertoriant tous les jeux est consultable sur place dans les communes qui accueillent la ludothèque où lors des diverses permanences. Le catalogue de jeux sera disponible en ligne sur le site de la Communauté de communes prochainement.
La réservation de jeux est possible par mail ou directement auprès de l'animatrice de la ludothèque.

La ludothèque, c'est aussi du jeu sur place et des animations spécifiques gratuits.

Un lieu de rencontre et d'échanges autour du jeu et du jouet, dédié spécifiquement pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte, est installé dans 7 communes (Barenton-sur-serre, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pierrepont et Tavaux-et-Ponséricourt) 1 fois par mois.

Vous pourrez donc venir découvrir des jeux, partager un moment ludique et échanger, pour les enfants non scolarisés accompagnés et emprunter des jeux pour les petits et pour les plus grands.

Les + de la ludothèque

>> Créer du lien social dans nos communes.

>> Rendre accessible à tous les enfants du territoire des jeux et jouets. Car l'on sait que cela reste cher pour les familles et les professionnels de l'enfance, d'autant que l'enfant grandit et ses jeux évoluent rapidement.

>> La ludothèque s'inscrit dans une démarche active d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité à travers le jeu.

Contact

>> Pour toutes informations, vous pouvez contacter : Stéphanie LEPETIT
Service Petite Enfance
Tél. : 03 23 80 77 22 ou par mail : petiteenfance@paysdelaserre.fr

Accueils de loisirs été 2017

Et si on partait en vacances ?

La Communauté de communes du Pays de la Serre propose aux familles du territoire trois séjours durant la période estivale dont l'organisation est confiée à des prestataires extérieures :

Du 21 juillet au 3 août pour les enfants de 13 à 17 ans : La Grande Bleue (Hérault)

Situé à 25 km de Béziers, Pézenas se trouve tout proche de la mer mais pas bien loin des montagnes. Au cœur du Languedoc, sur la route de l'Espagne et à quelques kilomètres des plages, la ville surnommée « le petit Versailles du Languedoc » bénéficie d'une implantation privilégiée pour des vacances au soleil enrichissantes et dynamiques.

Les enfants pourront faire un baptême de plongée sous-marine, et testeront diverses activités telles que : canyoning, canocraft, sortie au parc aquatique au Cap d'Agde, parcours aventure, piscine, nombreuses sorties à la mer.

Du 19 juillet au 1er août pour les enfants de 6 à 15 ANS : Les muschers de la Clef (Haute-Savoie)

A mi-chemin entre Annemasse et Cluses, entre Léman et Mont Blanc, notre centre de vacances La Clef des Champs surplombe le petit village d'Onnion. Au cœur du massif des Brasses, à 900 mètres d'altitude, c'est sans aucun doute l'endroit idéal pour se ressourcer et découvrir l'un des plus beaux cadres de Haute-Savoie.

Ici le séjour est axé autour des chiens nordiques d'attelages avec canirandos. Les vacanciers profiteront également pour faire un parcours d'accrobranches, piscine, visite d'une ferme avec animation, randonnée, excursion et baignade au lac Léman ainsi que la découverte du village médiéval d'Yvoire mais également initiation au skateboard.

Du 3 au 16 août pour les enfants de 6 à 13 ans : Sur la route des plages (Pyrénées-Orientales)

A 11 km de Perpignan et 16 km des plages de Barcarès, sur la commune de Rivesaltes, le centre est idéalement implanté pour accueillir les enfants en soif d'activités dynamiques et de soleil. Il se trouve entre mer et montagne, dans une région qui possède un potentiel naturel important associé à un climat privilégié.

L'étang de Leucate sera l'endroit idéal pour pratiquer la voile et les sorties en catamaran le long de la côte Vermeille. Ils feront également une sortie à l'aquarium de Canet, parcours d'accrobranches, piscine, sorties à la plage, excursion à Collioure et à Aqualand.

Information

>> Le bulletin d'inscription est à retirer dans les locaux du Pays de la Serre.

1997 - 2017 : 20ème anniversaire

L'École Intercommunale de Musique souffle cette année sa vingtième bougie. À cette occasion, élèves et professeurs se sont mobilisés afin de présenter un programme musical basé sur le thème de la rencontre. Jusqu'au mois de juillet, le Pays de la Serre sera rythmé par différents concerts couvrant l'ensemble du territoire.

Vendredi 24 mars 2017 - 19h00 / Rencontres de BRASS BAND : Salle Simone Signoret à Marle
Samedi 25 mars 2017 - 19h00 / Les classes de piano : Salle des fêtes de Voyenne
Mercredi 26 avril 2017 - 19h00 / Jardin musical, orchestres et petits ensembles : Salle des fêtes de Crécy-sur-Serre
Dimanche 21 mai 2017 - 15h00 / Rencontre des classes de trompettes Salle des fêtes de Tavaux-et-Pontséricourt
Samedi 10 juin 2017 - 19h00 / Musique ancienne : Église de Chéry-lès-Pouilly
Mardi 13 juin - 19h00 / Musique de jeux vidéo : Salle des fêtes de Barenton-Bugny
Mardi 4 juillet 2017 - 19h00 / Final - «20 ans en chansons» : Salle Simone Signoret à Marle

Concert à Nouvion-et-Catillon le 8 février dernier
Rencontre d'Orchestres Juniors par :
Les Orchestres de l'Ecole Intercommunale de Musique du Pays de la Serre
L'Orchestre Junior de l'Ecole Municipale de Musique d'Hirson
L'Orchestre junior de l'Ecole Intercommunale de Musique des Portes de la Thiérache

Quelques chiffres

>> Entre 110 et 120 élèves chaque année.
>> 10 professeurs diplômés se partagent les différents instruments ou pratique (piano, guitare, trompette, clarinette, flute traversière, saxophone, trombone ainsi que le chant).
>> Trois cours : Pratique collective (Chant Choral, Orchestre, Atelier Accompagnement, Atelier Improvisation, Ensemble de Guitare...) ainsi que le formation Musicale et les instruments.
>> Pour les plus jeunes (à partir de la maternelle moyenne section), le jardin musical propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

Assainissement non collectif : opérations d'entretien et de vérification

Suivant les ouvrages concernés, les opérations d'entretiens et de vérifications ne nécessitent pas la même attention.

Bac à graisse : une inspection est à prévoir tous les 3 à 4 mois. Vérifier et retirer les graisses accumulées en surface pour éviter le rejet des graisses vers le traitement.

Fosse septique ou toutes eaux : une inspection est à prévoir tous les ans. Une vidange doit être effectuée par une entreprise agréée quand la hauteur de boues atteint 50% de la hauteur utile de la fosse afin d'éviter le rejet des boues vers le traitement secondaire.

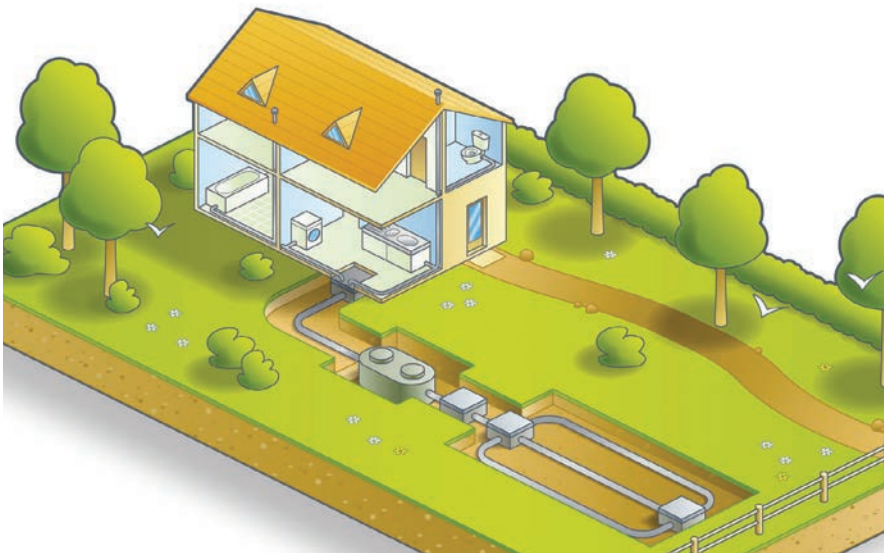

Préfiltre : une inspection est à prévoir tous les 6 mois ainsi qu'un nettoyage au moins une fois par an avec le changement des matériaux filtrants si nécessaire. Vous éviterez le colmatage et le rejet de boues vers le traitement.

Ventilation : une inspection annuelle est à prévoir afin d'empêcher la formation de corrosion des ouvrages et la formation d'éventuelles odeurs.

Poste de relevage : une inspection est à prévoir tous les 3 à 4 mois ainsi qu'un nettoyage au moins une fois par an si nécessaire afin d'assurer son bon fonctionnement.

Regards de collecte, de répartition ou de contrôle : une inspection annuelle avec un nettoyage si besoin tous les ans afin d'assurer leurs bon fonctionnement.

Microstation ou filtre compact : une inspection annuelle est préconisée. Pour cette opération il est nécessaire de se reporter aux instructions fournies par le fabricant. Cette opération permettra un bon fonctionnement et évitera un rejet d'effluents non traités.

Exutoire : une inspection annuelle est préconisée ainsi qu'un nettoyage si nécessaire afin d'empêcher tout dépôt et stagnations des effluents.

Les fréquences pour les opérations d'entretien sont données à titre indicatif et sont à adapter en fonction de l'utilisation de l'assainissement (nombre de personnes présentes, temps de séjour dans l'habitation (maison secondaire), etc.).

Pour la vidange de la fosse septique ou de la fosse toutes eaux, il n'y a pas de périodicité fixée. Elle est à réaliser quand le niveau de boues atteint 50 % de la hauteur utile de la fosse. Seule une mesure du niveau de boues dans la fosse vous permettra de réaliser votre vidange au bon moment. Ce niveau peut être mesuré au moyen d'une tige suffisamment grande (environ 2 mètres). Pour cela, le tampon de la fosse doit être ouvert et la tige implantée verticalement dans l'ouvrage. Avec ce moyen simple, vous pouvez déterminer la hauteur de boues présentes par rapport à la hauteur totale d'eau et ainsi, s'il est réellement nécessaire de faire intervenir une entreprise.
Les vidanges devront être effectuées par une entreprise agréée par la préfecture. Vous retrouvez cette liste sur **http://www.aisne.gouv.fr/ ↳ Politques Publiques > Environement > Les déchets > Transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif** ou sur le site internet de la Communauté de communes.

Dans le cadre d'une activité saisonnière (gîtes, chambres d'hôtes…) ou d'une location, il appartient au propriétaire d'informer les occupants concernant l'utilisation et l'entretien d'un assainissement non collectif.

Information

>> Pour tout savoir sur l'utilisation, l'entretien et l'installation d'un assainissement non collectif le guide du SPANC est disponible sur le site internet du PAYS DE LA SERRE.
Vous pouvez également contacter le technicien au 03.23.80.77.22

Déchèteries : citoyenneté et règles de vie

Les déchèteries sont des lieux ouverts au public afin de faciliter le tri et le recyclage des déchets. Accéder au site implique de respecter ses règles …. Il est recommandé de porter une tenue appropriée sur le site pour effectuer le déchargement en toute sécurité. Le déchargement de déchets dans les bennes se fait aux risques et périls des usagers.

À son arrivée, l'usager doit :
>> Se présente à l'agent et respecte les contrôles d'accès.
>> Se renseigne sur les conditions d'accès et de dépôt.
>> Avoir un comportement correct envers l'agent de déchèterie.
>> Respecte le règlement intérieur et les indications de l'agent de déchèterie.
>> Trie ses déchets avant de les déposer dans les lieux mis à sa disposition (bennes, conteneurs, plateforme).
>> Quitte le site après la décharge des déchets pour éviter l'encombrement sur le site et des voies d'accès.
>> Laisse le site aussi propre qu'avant son arrivée et, au besoin, effectue un balayage.
>> Respecte le matériel et les infrastructures du site.
>> N'entrave pas le fonctionnement du service.
>> En cas de saturation des bennes ou contenants, s'adresse à l'agent de déchèterie afin de savoir la démarche à suivre.
Tout usager qui refuse d'effectuer le tri de ses déchets peut se voir interdire l'accès à la déchetterie.

Les comportements à proscrire :
>> S'introduire dans les contenants de déchets.
>> Se livrer à tout chiffonnage ou de donner un quelconque pourboire à l'agent de déchetterie ou aux autres usagers.
>> Fumer sur le site.
>> Consommer, distribuer ou être sous l'influence de produits stupéfiants et/ou de l'alcool sur le site.
>> Pénétrer dans le local de stockage des déchets dangereux.
>> Pénétrer dans le local de l'agent de déchetterie, sauf en cas de nécessité absolue et en lien avec les agents de déchetterie.
>> Accéder à la plate-forme basse réservée au service.
>> Accéder au site en présence d'animaux même tenus en laisse.
>> Les enfants doivent rester sous la responsabilité et la surveillance des parents

Benne éco-mobilier

>> La déchèterie de Marle accueillera très prochainement une benne dédiée à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en partenariat avec l'éco-organisme : Éco-mobilier. Celui-ci est dédié à la collecte, au recyclage et la réutilisation du mobilier domestique.

Que mettre dans cette benne?

Dans une benne éco-mobilier vous pouvez mettre :
- des meubles en bois
- des matelas et sommiers ainsi que les tours de lit (bois ou fer)
- des sièges plastique, métaliques ou rembourrés de mousse
- du mobilier de jardin plastique (type chaise ou transat)

éco-mobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

La circulation
Dans l'enceinte de la déchèterie, elle se fait dans le strict respect du Code de la route et de la signalisation mise en place. La vitesse est limitée à 10 km/h. Les piétons sont prioritaires sur les véhicules en circulation.

Le stationnement des véhicules des usagers sur le haut du quai n'est autorisé que pour le déversement des matériaux dans les conteneurs. Il est demandé aux usagers d'arrêter le moteur de leur véhicule pendant le déchargement.

Les véhicules sont stationnés perpendiculairement aux bennes afin de permettre l'accès à plusieurs usagers à une même benne.

Les usagers manœuvrent prudemment et quittent la plate-forme dès que le déchargement est accompli pour éviter tout encombrement du site. La durée du déchargement devra être la plus brève possible.

La circulation sur la voie publique attenante ne devra pas être bloquée. Il est fortement déconseillé de stationner le long de la route qui mène à la déchèterie avant l'ouverture des portes.

Risques de chute
Une attention toute particulière est portée au risque de chute depuis le haut quai de déchargement sur le bas de quai. Il est impératif de respecter les gardes corps mis en place le long des quais et de ne pas les escalader, et de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le vidage en toute sécurité.

L'usager décharge lui-même ses matériaux en faisant particulièrement attention à éviter les chutes de plain-pied et en suivant les instructions de l'agent de déchèterie, la signalisation et dans le respect des infrastructures de sécurité mises en place conformément aux normes en vigueur. Il est donc strictement interdit de benner directement dans les conteneurs ou de rentrer dans les bennes.

Risques de pollution
Les récipients ayant servi à l'apport par l'usager ne doivent pas être abandonnés en vrac sur les aires de dépôt et de stockage.

Risque incendie
Tout allumage de feu est interdit, il est donc interdit de fumer dans l'ensemble de la déchetterie. Le dépôt des déchets incandescents (cendre, charbon de bois...) est interdit.

Horaires d'ouverture

>> Pour les décheteries de Marle et de Crécy-sur-Serre
Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-12 h et 14h-18h
Mardi et jeudi : 14h-18h
Fermeture à 17h du 1er novembre au 31 mars.

Retrouvez le réglement en détails sur :
www.paysdelaserre.fr

Amiante à la maison : les bons gestes

L'amiante se trouve à l'état naturel sous forme fibreuse. Ce matériau, excellent isolant thermique, acoustique et résistant a été longuement utilisé dans la construction d'habitation. Malgré son interdiction depuis 1997, il subsiste encore des traces de cette fibre dans les maisons. En cas de travaux dans votre logement il est impératif de prendre des précautions si vous suspectez des éléments pouvant en contenir.

Dans une habitation, l'amiante peut se présenter sous diverses formes telles que :
- Enveloppes isolantes (= calorifugeage) de canalisations qui peuvent être sous diverses formes (bourrelets, tresses, coquilles,...) et sont souvent protégées par un autre matériau non amianté (tissu, plâtre, tôle,...). Vous pouvez chercher près de votre équipement de chauffage ou de production d'eau chaude, pour les sanitaires et tuyauterie généralement situés dans les sous-sols et les garages.
- Flocage (matériau d'isolation par projection). Souvent fibreux, duveteux ou velouté souvent de couleur grise, blanche ou bleue. On les trouve dans les conduits de ventilation, de chauffage ou dans les fonds-plafonds.
- Plaques en fibrociment généralement grises et ondulées ou planes ainsi que les ardoises de toitures ou de bardage en façade.
- Conduits d'aspect rugueux et gris de canalisation des eaux usées ou pluviales ainsi que les gaines de ventilation.
- Revêtements de sols en dalles carrées de toutes les couleurs, unies ou marbrées.

En cas de doute, vous pouvez contacter des entreprises spécialisées et agrées dans les diagnostics amiante dans les habitations. Une liste est disponible sur le site du ministère de l'environnement : Politiques publiques > Bâtiments et règles de construction > Lutte contre l'amiante > Annuaire des diagnostiqueurs certifiés

Vous souhaitez réaliser les travaux vous-mêmes? Équipez vous d'une combinaison et de gants jetables, les fibres d'amiante peuvent s'accrocher aux vêtements ainsi que d'un masque respiratoire filtrant à usage unique de protection FFP3, vendu en magasin de bricolage. Il est indispensable pour se protéger des inhalations de fibres. Un guide pratique pour la réalisation des travaux est disponible également sur le site du ministère de l'environnement : Politiques publiques > Bâtiments et règles de construction > Bricolage dans votre maison, attention à l'amiante

Une fois les travaux réalisés, placez les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection dans un sac étanche et identifié «amiante». Ce matériau nécessitant un traitement spécifique, il ne peut être accepté dans les déchèteries de Marle et de Crécy-sur-Serre, celles-ci n'étant pas équipées pour recevoir l'amiante. Pour collecter ces déchets, vous pourrez faire appel à des entreprises spécialisées (liste non exhaustive) :

Sarl COLLECO
6 avenue Archimède
Za bois de la Chocque
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.09.98.63

VALOR BAT - (SARL VALOR BAT)
Boulevard du 32 R.I.
Z.I. Condren-Tergnier
02700 CONDREN
Téléphone : 03.23.39.75.75

DUCAMP
ZAC la Vallée
Rue Antoine Parmentier
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.06.29.33

Concernant des travaux de grande envergure, il est recommandé de contacter un professionnel du bâtiment formés à la manipulation d'amiante, il pourra également prendre en charge l'évacuation des déchets amiantés.

Important

>> L'amiante, au regard des connaissances scientifiques actuelles, ne présente pas de risque par simple contact d'un matériau en bon état. Le risque est lié à l'inhalation de poussières. N'essayez pas de découper, arracher, poncer ou percer des matériaux amiantés.

Les poules sont de retour… et les composteurs aussi

Dans une démarche de «zéro gaspillage», la Communauté de communes du Pays de la Serre a lancé l'année dernière une opération «adopte une poule» afin de valoriser les bio-déchets et de réduire par la même occasion le volume de nos déchets ménagers. Une autre solution tout aussi efficace et qui se réleve utile pour les jardinniers : le compostage. Le Pays de la Serre met à disposition des composteurs de 400 et 600 litres.

Opération poules 2016

>> Suite à notre appel à candidatures, 17 familles ont été selectionnées pour participer à l'expérience de réduire ses déchets ménagers avec les poules.

Retour d'expérience

>> En donnant les bio-déchets (reste de nourriture, épluchures de légumes,...) les familles ont réduit en moyenne leurs volumes de déchets ménagers de 48kg par an.

Composteurs

>> Le Pays de la Serre propose pour ceux qui le désirent des composteurs d'une capacité de 400 et 600 litres au prix de 40 et 60€. Ils sont à retirer dans nos locaux à Crécy-sur-Serre.

TERRE DE MÉMOIRE
AISNE
ET D'AVENIR
-LE CENTENAIRE-

Centenaire de la bataille du Chemin des Dames

Les samedi 15 et dimanche 16 avril 2017 ont été choisis pour commémorer le centenaire de la bataille du Chemin des Dames. Ces deux jours seront rythmés par différents événements, le programme est également disponible sur notre page Facebook ainsi que sur le site : aisne.gouv.fr rubrique actualités.

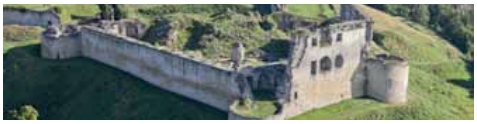

18 - 19 et 20 Mars : Centenaire de l'opération « Alberich » et de la destruction du château de Coucy, exposition, conférences et spectacle son et lumière « Re-Naissance », à Coucy-le-Château-Auffrique.

15 Avril - 12h : arrivée de la randonnée cycliste « Düsseldorf-Craonne ».
13h : concerts de groupes régionaux à Craonne.
21h : son et lumière « Le Chemin des Dames 1917-2017 » à Craonne.

16 Avril - 5h45 : marche à l'aube au départ de Craonne «sans casque et sans arme» (5 à 6 km).
10h : retransmission des cérémonies officielles sur écran dans le village de Craonne.
11h30 : cérémonie officielle à Cerny-en-Laonnois. Moment de recueillement sur le plateau de Californie, à Craonne, et l'inauguration de la nouvelle œuvre de l'artiste Haïm Kern à la Caverne du Dragon par les autorités.
14h : Ouverture au public de la Caverne du Dragon et de la nouvelle œuvre de l'artiste Haïm Kern.
16h : grand concert hommage à Craonne.
20h : marche des brancardiers au départ de Craonne (3 à 4 km).

22h : veillée-spectacle dans la nécropole nationale de Craonnelle / Veillée du Centenaire dans les communes du département de l'Aisne.

5 Mai : Centenaire de la reprise de l'offensive, hommage des collégiens de Corbeny autour de la trace de l'œuvre de Haïm Kern, sur le plateau de Californie à Craonne.

20 mai - 9h : office religieux à Berry-au-Bac.
11h : cérémonie officielle au monument national aux morts des chars d'assaut à Berry-au-Bac.
17h : cérémonie au jardin de mémoire du Moulin de Laffaux.

20 - 21 Mai : « Camp des chars français » présentation de chars français de 1917 à aujourd'hui accompagnée de 200 reconstituteurs, à Berry-au-Bac.

9 - 10 - 11 Luin : Journées d'études sur les mutineries de 1917 à Soissons et cérémonie aux fusillés de Maizy.

25 Juin : cérémonie du Centenaire de la reprise de la Caverne du Dragon par les troupes françaises.

16 - 17 Septembre : inauguration du mémorial international aux joueurs de rugby morts à la guerre à Craonnelle. Tournoi international de jeunes et matchs de gala avec l'équipe militaire du XV du Pacifique et l'armée britannique, au stade de Laon.

Octobre : création musicale pour orchestre classique dédiée au centenaire de la bataille du Chemin des Dames de 1917, dans la cathédrale de Laon, à Soissons et Saint-Quentin.

22 Octobre - 10h30 : cérémonie du Centenaire de la bataille de la Malmaison, fort de la Malmaison, à Chavignon.

Information

>> missionchemindesdames@aisne.fr

Micro-crèche : questionnaire

DÉCOUPER SUIVANT LES POINTILLÉS

Vous êtes parents ou futurs parents de jeunes enfants de moins de 3 ans, la Communauté de Communes du Pays de la Serre est soucieuse de connaitre vos attentes et besoins en matière de mode de garde afin de formaliser son projet de crèche fixe.

Merci pour l'attention que vous portez à ce questionnaire et de votre collaboration.

Composition de la famille :
☐ Monsieur (année de naissance) : .....
☐ Madame (année de naissance) : .....
☐ Enfants (année de naissance) : .....

Commune de résidence : .....

1. Êtes-vous Parents :
D'un enfant de plus de 3 ans ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, combien : .....
D'un enfant de moins de 3 ans ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, combien : .....

2- Y a-t-il une grossesse en cours dans votre foyer ? ☐ Oui ☐ Non

3- Envisagez-vous une naissance dans les 2 ans à venir ? ☐ Oui ☐ Non

4- Avez-vous une voiture ? ☐ Oui ☐ Non

5- Seriez- vous prêt à vous déplacer pour confier votre enfant à une structure d'accueil ?
☐ Oui ☐ Non

6- Combien de kilomètre maximum êtes-vous prêt à faire? .....

7- Actuellement, quelle est votre mode de garde ?
☐ Vous-même
☐ La famille
☐ Les amis
☐ Assistante maternelle agrée
☐ Garde d'enfant à domicile
☐ Halte-garderie
☐ Crèche
☐ Autre (précisez) : .....

8- Êtes-vous satisfait de votre mode de garde actuel ? ☐ Oui ☐ Non

9- Avez-vous rencontré des problèmes pour le mode d'accueil régulier de vos enfants ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, pour quelles raisons ?
☐ Absence de structure fixe sur le territoire
☐ Structure collective trop éloigné
☐ Horaires et jours ne correspondent pas aux besoins
☐ Manque de place en structure
☐ Manque de places chez une assistante maternelle
☐ Coût trop élevé
☐ Autre (précisez) : .....

10- Êtes-vous à la recherche d'un mode de garde ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, pour quelle date ? .....

11- Seriez-vous intéressé par un accueil en crèche fixe? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, plutôt sur quelle commune ?
.....

12- Pour ce type d'accueil, une participation financière est demandée à la famille. Le calcul de celle-ci est souvent fonction des revenus des parents.
Quelle budget êtes-vous prêt à consacrer pour l'accueil de votre enfant ?
Budget horaire : .....
Budget journalier : .....
Budget mensuelle : .....

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

13- Exercez-vous une profession ?

Madame	Monsieur
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
A temps plein ?	
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
A temps partiel ?	
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

(Si oui, répondez à la question 4)

14- Êtes-vous en congé parental ?

Madame	Monsieur
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

15- Vos horaires sont-ils réguliers ?

☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

16- A quelle heure quittez-vous votre domicile ?

☐ entre 6 et 7h	☐ entre 6 et 7h
☐ entre 7 et 8 h	☐ entre 7 et 8 h
☐ entre 8 et 9 h	☐ entre 8 et 9 h
☐ Autre (précisez) :	

17- A quelle heure rentrez-vous à votre domicile ?

☐ entre 17 et 18h	☐ entre 17 et 18h
☐ entre 18 et 19 h	☐ entre 18 et 19 h
☐ entre 19 et 20 h	☐ entre 19 et 20 h
☐ Autre (précisez) :	

18- Êtes-vous à la recherche d'un emploi ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non

19- Suivez-vous un stage de formation ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non

20- Êtes-vous étudiant ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non

21- Avez-vous une activité bénévole ?
☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non

22- Avez-vous d'autres observations ou remarques ?
.....
.....
.....

Si vous souhaitez avoir un retour de l'avancée du projet, vous pouvez indiquer vos coordonnées :

- Nom :

- Email :

Où retourner le questionnaire ?

>> Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire et vous demandons de le retourner avant le 30 juin 2017 soit par courrier à la Communauté de communes du pays de la Serre 1 rue des Telliers 02270 Crécy-sur-Serre ou par mail : petiteenfance@paysdelaserre.fr

- Marle
- Chéry-les-Pouilly
- Couvron-et-Aumencourt
- Barenton-sur-Serre
- Crécy-sur-Serre
- Tavaux-et-Ponséricourt
- Pierrepont

Calendrier
de la ludothèque
9h30-11h30

LUDOTHÈQUE

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET *
S 1	M 1 Toussaint	J 1	D 1 Jour de l'an	M 1	M 1	S 1	L 1 Fête du travail	J 1	S 1
D 2	M 2 44	V 2 48	L 2	J 2 5	J 2 9	D 2	M 2	V 2	D 2
L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	V 3	L 3	M 3 18	S 3	L 3
M 4	V 4	D 4	M 4 1	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4 Pentecôte	M 4
M 5	S 5	L 5	J 5	D 5	D 5	M 5 14	V 5	L 5 L. de Pentecôte	M 5 27
J 6 40	D 6	M 6	V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6
V 7	L 7	M 7 49	S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7
S 8	M 8	J 8	D 8	M 8 6	M 8 10	S 8	L 8 Victoire 1945	J 8 23	S 8
D 9	M 9 45	V 9	L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9
L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	V 10	L 10	M 10 19	S 10	L 10
M 11	V 11 Armistice 1918	D 11	M 11 2	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11
M 12 41	S 12	L 12	J 12	D 12	D 12	M 12 15	V 12	L 12	M 12 28
J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13
V 14	L 14	M 14 50	S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14 Fête Nationale
S 15	M 15	J 15	D 15	M 15 7	M 15 11	S 15	L 15	J 15 24	S 15
D 16	M 16 46	V 16	L 16	J 16	J 16	D 16 Pâques	M 16	V 16	D 16
L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17 L. de Pâques	M 17 20	S 17	L 17
M 18	V 18	D 18	M 18 3	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18
M 19 42	S 19	L 19	J 19	D 19	D 19	M 19 16	V 19	L 19	M 19 29
J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20
V 21	L 21	M 21 51	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21
S 22	M 22	J 22	D 22	M 22 8	M 22 12	S 22	L 22	J 22 25	S 22
D 23	M 23 47	V 23	L 23	J 23	J 23	D 23	M 23 21	V 23	D 23
L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24
M 25	V 25	D 25 Noël	M 25 4	S 25	S 25 -1h	M 25	J 25 Ascension	D 25	M 25
M 26 43	S 26	L 26	J 26	D 26	D 26	M 26 17	V 26	L 26	M 26 30
J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27
V 28	L 28	M 28 52	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28 26	V 28
S 29 -1h	M 29	J 29	D 29		M 29 13	S 29	L 29	J 29	S 29
D 30	M 30	V 30	L 30		J 30	D 30	M 30	V 30	D 30
L 31		S 31	M 31		V 31		M 31 22		L 31

*Les enfants plus âgés sont exceptionnellement acceptés pendant juillet

Pays de la Serre
Communauté de Communes

Picardie en ligne

HORAIRES ET LIEUX DES SALLES MULTIMÉDIA

SANS RENDEZ-VOUS - ENTRÉE LIBRE

SALLE	LIEU	HORAIRES	FRÉQUENCE
BARENTON-BUGNY	MAIRIE	16H30-18H30	SEMAINE IMPAIRE
CHÉRY-LÈS-POUILLY	MAIRIE	17H-19H	SEMAINE PAIRE
COUVRON-ET-AUMENCOURT	ESPACE JAMES	10H-12H / 14H-16H	HEBDOMADAIRE
CRÉCY-SUR-SERRE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	10H-12H / 14H-16H	HEBDOMADAIRE
DERCY	MAIRIE	16H30-18H30	SEMAINE PAIRE
FROIDMONT-COHARTILLE	MAIRIE	18H-20H	SEMAINE IMPAIRE
MARCY-SOUS-MARLE	MAIRIE	18H-20H	SEMAINE PAIRE
MARLE	RÉSIDENCE ARMSTRONG	13H-20H	HEBDOMADAIRE
MARLE	PLACE PIERRE BLOCH	13H-18H	HEBDOMADAIRE
MORTIERS	MAIRIE	17H-19H	SEMAINE PAIRE
TAVAUX-ET-PONSÉRICOURT	MAIRIE	10H-12H	HEBDOMADAIRE

DIFFÉRENTS ATELIERS SONT PROPOSÉS : RECHERCHE D'EMPLOI (CRÉATION DE BOITE MAIL, CVTHÈQUE), MON TERRITOIRE SUR LE MON WEB, SERVICES EN LIGNE, PHOTOS, RÉSEAUX SOCIAUX, TRAVAIL DE LA MÉMOIRE, INITIATION INFORMATIQUE

Textes : C.C du Pays de la Serre ▪ Photos : C.C du Pays de la Serre, Fotolia ▪ Conception Graphique : Service Communication ▪ Impression : Alliance Partenaire Graphique / Laon ▪ Imprimé à 6250 exemplaires ▪ Date de parution : Mars 2017 ▪ Dépôt légal : Avril 2003 - ISSN : 1760-0952 ▪ Ne pas jeter sur la voie publique